



CONSEIL DE LA
PREMIÈRE NATION DES INNUS
ESSIPIT



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES PREMIÈRES NATIONS D'ESSIPIT, MASHTEUATSH ET PESSAMIT SIGNENT UNE DÉCLARATION D'ENGAGEMENT POUR UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE ANCESTRAL

Nitassinan, le 18 novembre 2025 – Le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et le Conseil des Innus de Pessamit annoncent la signature d'une Déclaration d'engagement commune concernant Tshitassinu tshiuettunussit, un territoire ancestral commun non cédé situé sur Nitassinan. Ce terme signifie dans nos langues respectives « Notre territoire, dans la région du sud » et était désigné auparavant comme étant la « Partie sud-ouest » de Nitassinan.

Cette déclaration marque une étape majeure dans l'affirmation des droits ancestraux et du titre ancestral des Premières Nations, protégés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* et par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, reconnue par le Canada.

Les trois Premières Nations s'engagent à bâtir une structure de gouvernance innovante et partagée, fondée sur le respect, la responsabilité et la solidarité. Cette gouvernance vise à concilier le développement des ressources naturelles avec la préservation et le partage de nos pratiques traditionnelles, dans une perspective durable et respectueuse de la Terre-Mère.

En tant que Nations souveraines sur leur territoire, les Premières Nations d'Essipit, de Mashteuiatsh et de Pessamit souhaitent se positionner comme actrices clés dans la construction d'un modèle de gouvernance autochtone porteur d'avenir, favorisant la collaboration et la défense des droits et de la dignité de la Nation innue.

Essipit, Mashteuiatsh et Pessamit promeuvent une cohabitation – économique et culturelle – bénéfique entre les Premières Nations signataires et avec les autres Premières Nations fréquentant le territoire. Elles encouragent des échanges économiques et sociaux équitables, où la participation autochtone est pleinement reconnue et valorisée.

« Cette déclaration est un acte fort d'unité et de responsabilité. Elle affirme notre autodétermination et notre volonté de bâtir un avenir commun, dans le respect de nos cultures et notre territoire. Nous voulons que Tshitassinu tshiuettunussit [Partie sud-ouest], devienne un modèle de gouvernance autochtone exemplaire, où la solidarité et la coopération guident chaque décision », déclare Martin Dufour, chef de la Première Nation des Innus Essipit.

« Il s'agit d'une première étape qui guidera nos Nations vers une gouvernance partagée de Tshitassinu tshiuettunussit [Partie sud-ouest]. La collaboration est au cœur de cette démarche afin de promouvoir une cohabitation harmonieuse du territoire entre nous, mais également avec les autres Premières Nations qui fréquentent le territoire ciblé. Unissons-nous pour les générations futures afin de faire honneur aux enseignements transmis par nos ancêtres », ajoute le chef de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, Jonathan Germain.

« Sur ces terres foulées par nos ancêtres depuis des temps immémoriaux, nous réaffirmons notre présence et notre responsabilité collective. Par cette entente, le territoire partagé devient un symbole d'unité entre nos trois Nations. Nous affirmons notre autodétermination, notre volonté de marcher ensemble et d'établir une gouvernance partagée sur Tshitassinu tshiuettunussit [Partie sud-ouest], désignée terre commune, guidés par nos valeurs traditionnelles et la sagesse de notre culture », mentionne le chef de la Première Nation de Pessamit, René Simon.

À propos de Tshitassinu tshiuettunussit

Désigne le territoire commun (Partie sud-ouest dite commune) de nos Premières Nations tel qu'il apparaît à l'Entente de principe d'ordre général signée en 2004. Ce terme signifie dans nos langues respectives « Notre territoire, dans la région du sud ».

– 30 –

Sources : Conseil de la Première Nation des Innus Essipit
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
Conseil des Innus de Pessamit

Pour information et demandes d'entrevues :

Pour Essipit

Karla Mendoza
Conseillère en
communication
418 233-2509, p. 419
medias@essipit.com

Pour Mashteuiatsh

Mélodie Lapointe
Conseillère aux communications
418 275-5386, p. 1245
communication@mashteuiatsh.ca

Pour Pessamit

Jérôme Bacon-St-Onge
418 567-8488
jerome.bacon.st-
onge@pessamit.ca



CONSEIL DE LA
PREMIÈRE NATION DES INNUS

ESSIPIT



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan



Conseil des Innus
de Pessamit



 **Tshitassinu tshiuetunussit**

1:1 300 000

*Désigne le territoire commun des Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et Pessamit
anciennement Partie sud-ouest*